

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2025-64**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet décret relatif aux apports d'actifs destinés à garantir les contrats d'assurance comportant des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification ;

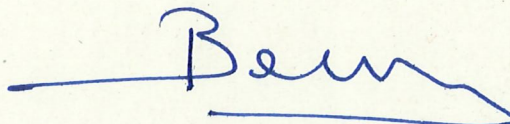
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 9 décembre 2025,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret.**

Fait le 12 décembre 2025.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Christophe BORIES